

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles Tickets horaires et forfaits



Horodateurs tickets dématérialisés Tickets horaires et forfaits



En ligne Information, inscription, forfaits



Voirie - seineouest.tepark.fr
Parcs - fr.parkindigo.com
www.q-park.fr

En boutique Information, inscription, forfaits



Parking Hôtel de Ville - Niveau -1
Square de l'Hôtel de Ville
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
boutique-issylesmoulineaux@group-indigo.com
01 46 42 88 61

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
9h00 12h30	fermé	9h00 17h00	fermé	9h00 17h00	13h30 17h00	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voirie - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
seineouest.tepark.fr

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com ou www.q-park.fr

LE FORAÎT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :

- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires après réception de l'avis de paiement (soit 9 jours par rapport à la date d'envoi figurant sur l'avis de paiement reçu à domicile).

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne paiement.usager.tefps.fr
J+30	Pas de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :

- seineouest.fr/stat pour les modalités de stationnement
- seineouest.fr/fps pour le FPS



seineouest.fr

0800 10 10 21

Numéro d'appel gratuit



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21

Numéro d'appel gratuit



- Vous êtes Résident ? En zone Rouge, bénéficiez de **30 minutes gratuites une fois par jour** (nécessite une inscription préalable : voir au verso)

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient **gratuit en zone Orange pour les Résidents**. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.

* Stationnement également payant le dimanche et les jours fériés pendant les **Grands Salons**



Salon International de l'Agriculture - Foire de Paris - Paris Games Week
Mondial Paris Motor Show - Salon des Vins des Vignerons Indépendants

STATIONNEMENT PAYANT

 ZONE ROUGE Durée maximale 2h Forfaits non valides	 ZONE ORANGE Durée maximale 5h Forfaits valides	 PARCS SOUTERRAINS CORENTIN CELTON HÔTEL DE VILLE	 PARC SOUTERRAIN ISSY VAL DE SEINE
Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche*, jours fériés*	Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche*, jours fériés*	Du lundi au dimanche Ouverture 24h/24	Du lundi au dimanche Ouverture 24h/24

Stationnement gratuit en août en zone rouge et orange pour les ayants-droits (résidents, professionnels) inscrits sur seineouest.tepark.fr

	 ZONE ROUGE	 ZONE ORANGE	 PARCS SOUTERRAINS	 PARCS SOUTERRAIN
EN BREF	0h-2h.....2,00 €/heure  30 MIN. GRATUITES pour les Résidents (une fois par jour)	0h-5h.....2,00 €/heure	0h-5h.....2,00 €/heure 5h-10h....1,00 €/heure 10h-24h.....gratuit	0h-9h.....2,10 €/heure 9h-12h.....gratuit 12h-24h.....0,50 €
TARIFS HORAIRES	1h 2,00 € 2h 4,00 € 3h 2h15 : 15 € 4h 2h30 : 35 € 5h 6h 7h Stationnement non recommandé au-delà de 2h 8h 9h 10h 24h	1h 2,00 € 2h 4,00 € 3h 6,00 € 4h 8,00 € 5h 10,00 € 6h 5h15 : 15 € 7h 5h30 : 35 € 8h 9h Stationnement non recommandé au-delà de 5h 10h 24h	1h 2,00 € 2h 4,00 € 3h 6,00 € 4h 8,00 € 5h 10,00 € 6h 11,00 € 7h 12,00 € 8h 13,00 € 9h 14,00 € 10h 15,00 € 24h 15,00 €	1h 2,50 € 2h 5,00 € 3h 7,50 € 4h 10,00 € 5h 12,60 € 6h 15,10 € 7h 17,60 € 8h 20,10 € 9h 22,60 € 10h 22,60 € 24h 23,20 €

FORAITS		Forfaits accessibles sous conditions. Informations : seineouest.fr/stat	PARCS SOUTERRAINS	PARC SOUTERRAIN
RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ		ZONE ORANGE		
	Jour	1,50 €	-	-
	Semaine	7,50 €	30 €	-
	Mois	25 €	75 €	-
	Année	220 €	750 €	-
	Rés. Basse Emission	-50%	-33%	-
AUTRE PROFESSIONNEL	Rés. Petit Rouleur	-	-33%	-
	Prof. de Santé Mobile	gratuité toutes zones	-	-
	Jour	4,50 €	-	-
	Semaine	22,50 €	40 €	-
	Mois	75 €	100 €	160 €
	Année	660 €	1 000 €	1 920 €
	Journée (8h-20h)	-	-25%	-
	Moto	-	-50%	-50%